Décision n° 2026.016

19/11/2026

Nature de l'acte : Commande publique

OBJET :

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE
-
Marchés de travaux

Attribution des lots n° 3 à 9

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 20/11/2026

Date de télétransmission en préfecture : 20/11/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20261119-DC2026_016-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), Eddie MARCOS,
Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n° 2026.057 du Conseil municipal du 25 juin 2026, déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment celui de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
Vu la décision n° 2026.011 du 2 octobre 2026 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la mairie à DEJANTE VRD & CONSTRUCTION ;
Vu la décision n° 2026.013 du 28 octobre 2026 attribuant les marchés de travaux des lots n° 1 et n° 2 dans le cadre de la restructuration de la Mairie ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le journal La Montagne le 5 août 2026 ;
Vu la mise en ligne de la procédure dématérialisée effectuée le 8 août 2026 sur les plateformes Centreofficielles.com et e-marchespublics.com ;
Vu les offres électroniques reçues et leur analyse ;
Considérant que la consultation porte sur les lots n° 3 à n° 9 du marché de travaux de réhabilitation de la mairie ;
Considérant qu'il convient d'attribuer ces lots aux entreprises retenues à l'issue de la procédure de consultation ;

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer, dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie et à l'issue de la consultation des entreprises, les lots suivants :

n°	*Désignation du lot*	*Titulaire*	*Montant H.T.*
3	Couverture - Zinguerie	SAS BAMBOU	23 789,00 €
4	Menuiseries extérieures - Serrurerie	SAS Entreprise MANIÈRE & MAS	47 000,00 €
5	Menuiserie intérieures	SAS BOUSEYROUX	87 378,84 €
6	Plâtrerie - Isolation - Peinture - Faux plafonds	SAS INTERIEUR CONCEPT	120 945,64 €
7	Carrelage - Faïence - Revêtements de sols	DEVECIS – SARL SOLS et PEINTURES BRIVISTES	24 500,00 €
8	Électricité – Courants forts et faibles	SARL JJSS – Ets SOULIER	89 856,81 €
9	Chauffage – Ventilation - Plomberie	SARL JJSS – Ets SOULIER	67 640,97 €
		TOTAL H.T.	**461 111,26 €**

Article 3 – Le montant total des marchés de travaux relatifs à la restructuration de la mairie, comprenant l'ensemble des lots n° 1 à n° 9, s'élève à 566 311,26 € HT.

Article 4 – Les versements d'acomptes liés à l'avancement d'exécution des prestations sont autorisés.

Article 5 – Les crédits nécessaires à l'exécution de ces marchés sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 novembre 2026,

Le Maire,

Eddie MARCOS